



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 8 avril à 10 h00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Étaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Melissa MARGALHAN-FERRAT, Christine FONTAINE

Absent : Jacky PONSOT

Pouvoir : Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI

Secrétaire de séance : Jean-Marc FARNETI

Ordre du Jour

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal
2. Approbation du Compte de gestion 2022
3. Approbation du Compte Administratif 2022
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2022
5. Vote du taux des taxes directes
6. Vote des tarifs communaux 2023
7. Subventions aux associations
8. Vote du Budget Primitif 2023
9. Choix du géomètre pour l'Aménagement urbain du Villars
10. Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du PIERREFEUTIN
11. Questions diverses

L'appel nominal des présents étant fait, Monsieur Jean-Marc FARNETI est désigné comme secrétaire de séance.

POINT N°1 - PV DE LA SEANCE DU 04 mars 20223

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT N°2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenté le budget primitif de la commune, relatif à l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement



PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2023

ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 pour le budget communal, par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N°3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ZAETTA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Marc BELVISI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1) Lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021	-25 492,54 €		394 007,29 €		368 514,75 €
Résultats exercice 2022		207 072,69 €	51 530,38 €		258 603,07 €
SOLDES		181 580,15 €	445 537,67 €		627 117,82 €
<i>Restes à réaliser à reporter sur BP 2023</i>	<i>-154 820,23 €</i>	<i>56 723,00 €</i>		<i>-98 097,23 €</i>	

2) **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4) **VOTE** et **ARRETE** à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2023**

POINT N°4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Marc BELVISI, Maire.

Constate que le Compte Administratif fait apparaître, selon le tableau fourni ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement	
A Résultat de l'exercice (Budget principal) Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+51 530,38 €
B Résultats antérieurs reportés (Budget Principal + Budget Assainissement) Ligne 002 du CA Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+394 007,29 €
C Résultat à affecter (au Budget Principal) : = A+B	+445 537,67 €
D Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 2022	181 580,15 €
E Soldes des restes à réaliser d'investissement 2022	-98 097,23 €
Besoin de financement F (si D+E < 0)	= D+E -
Affectation en réserve d'investissement (commune) 1068	-
2) Report en exploitation R 002	+445 537,67 €

POINT N°5 - VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes à appliquer pour l'année 2023 aux bases d'impositions directes locales qui nous ont été communiquées par l'administration. Considérant les besoins actuels de la Commune, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'établir le taux des taxes locales pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : **17,63 %**
- Taxe Foncier Non Bâti : **50,77 %**
- Taxe d'habitation : **14,70 %**

POINT N°6 - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Location des salles communales

Pour la location des bâtiments communaux :

- la salle artisanale au village
- La halle Provençale sans la partie stockage/cuisine

Le montant est fixé à **50 € par jour (chèque de caution de 300 €.)**



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2023

Concession dans le cimetière

Le prix est fixé à **5 000 €**, auxquels s'ajoutent, pour l'acheteur,

- les droits d'enregistrements réglementaires
- le prix du caveau proprement dit à régler à une entreprise privée

Redevance Funéraire

Le prix d'une vacation pour les obsèques comprenant l'ouverture et la fermeture des caveaux, est fixé par le Conseil Municipal à **150 €**.

Redevance taxi

Le montant du droit de stationnement est fixé à **200 €**.

Occupation du Domaine Public

Emplacement camion boulangerie « La Pierrefeutine » : **2 400 €** par an

Emplacement épicerie ambulante « Fromager des vallées » : **200 €** par an

Emplacement camion pizzas « Charmathea » : **400 €** par an

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

-APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs communaux tels que détaillés par Monsieur le Maire pour l'année 2023.

POINT N°7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes aux associations considérant leurs actions tout au long de l'année et afin de leur témoigner les encouragements de la municipalité.

▪ A.D.P.E. Les Noisettes	300 €
▪ Association Amicale des Sapeurs Pompiers Roquestéron	100 €
▪ Association Amicale des Sapeurs Pompiers Gilette	100 €
▪ Association Amicale des Forestiers	100 €
▪ Comité des fêtes de PIERREFEU	300 €
▪ Association Ishi Ka Dojo	150 €
▪ Association Sportive de PIERREFEU	150 €
▪ Association Anciens Combattants de ROQUESTERON	100 €
▪ Association du foyer du collègue LUDOVIC BREA	150 €
▪ Association Bulle d'Aires	600 €
▪ Association Pierrefeu Nature et Vie	300 €
▪ Association Club Inter âge « Le Pierresteron »	300 €
▪ Association sportive du Collège L.BREA	150 €
▪ Association FSBE Estéron	150 €
▪ Coopérative Scolaire	1000 €
▪ Les Patounettes de FABIOLA	100 €
▪ Santé +Estéron	624 €
▪ AAPPMA « La Truite Saumonée »	100 €



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2023

- Association A.L.A.S.K.A
- Soit un total de 4 874 €.

100 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré,
-DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour le versement des subventions détaillées ci-dessus aux associations pour l'année 2023.

POINT N°8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la Commune de PIERREFEU.
Celui-ci s'élève à :

⇒ En recettes à :

- **Pour la Section de Fonctionnement 733 305,67 €**
- **Pour la Section d'Investissement 1 094 483,34 €**

⇒ En dépenses à :

- **Pour la Section de Fonctionnement 733 305,67 €**
- **Pour la Section d'Investissement 1 094 483,34 €**

Total du Budget : 1 827 789,01 €

Le Budget de la Commune est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT N°9 - CHOIX DU GEOMETRE POUR L'AMENAGEMENT URBAIN QUARTIER DU VILLARS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude de programmation urbaine d'aménagement du quartier du VILLARS, il convient de choisir un géomètre pour établir une mission de relevé topographique.

Cela permettra de disposer de toutes les informations et supports nécessaires en vue de l'élaboration du programme pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement préalable au projet de requalification de l'espace public et de la création d'une zone de commerces, services et multisports.

Nous avons sollicité cinq cabinets de géomètres, quatre ont répondu à nos sollicitations :

Devis HORIZON GEO: 11 300,00 € HT soit 13 560,00 € TTC
Devis LUGHERINI : 12 390,00 € HT soit 14 868,00 € TTC
Devis MATTUEDI : 12 250,00 € HT soit 14 700,00 € TTC
Devis LEVIER- CASTELLI : 9 450,00 € HT soit 11 340,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré,

-CHOISIT, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le cabinet de géomètre LEVIER-CASTELLI pour réaliser la mission de relevé topographique en vue de l'élaboration du programme d'aménagement urbain du quartier du VILLARS.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2023

POINT N°10 - DELEGATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU PIERREFEUTIN

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de choisir un maître d'œuvre concernant le suivi des travaux d'aménagement du PIERREFEUTIN. Après consultation de plusieurs maîtres d'œuvre, il ressort que seul le cabinet d'architecture CUBE-ARTS à répondu favorablement à notre demande. Monsieur le Maire rappelle les éléments de la mission.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater cette entreprise afin qu'elle assure la mission concernant les travaux d'aménagement du Pierrefeutin.

La rémunération du maître d'œuvre est fixée selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxes des travaux, soit 9%.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MANDATE** le cabinet d'architecture CUBE-ARTS afin qu'elle assure la mission concernant les travaux d'aménagement du bâtiment « Le PIERREFEUTIN » au taux de 9% du montant total HT

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Municipal des enfants devait venir à la séance de ce jour, mais au vu de la complexité de l'ordre du jour, leur présence est reportée à la prochaine réunion.

Messieurs Marc BELVISI et Jean-Marc FARNETI rapportent leur visite de l'église Saint Martin/Saint Sébastien avec des représentants des bâtiments de France, notre église, monument historique, peut bénéficier de subventions particulières, mais est également soumise à une réglementation particulière.

Monsieur Antoni DESPRAIRIES, technicien des bâtiments de France à transmis un compte rendu de cette visite.

Monsieur Jacques BELLON indique que les travaux de débroussaillage par la FORCE 06 dans l'Euzière ont commencé.

Il souhaite également savoir quand les blocs béton présents sur la route du PLANET seront enlevés, Jean-Marc FARNETI lui répond que pour l'instant l'expertise est toujours en cours et par conséquent les blocs béton ne peuvent être retirés.

La fibre est toujours en cours de déploiement.

Les soirées Estivales devraient avoir lieu les 7 et 27 juillet 2023, une soirée théâtre en costume et une représentation de l'orchestre de Nice.

Flora MIQUELIS est la nouvelle présidente du Comité des fêtes.

Cette année la messe de la Sainte Baume se fera le lundi de Pentecôte (29 mai), cependant la traditionnelle marche jusqu'à la chapelle se fera comme d'habitude le dimanche (28 mai).

La séance est levée à 12 h 37

Le Maire
Marc BELVISI



Les Conseillers Municipaux